Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF **EB141/7**
Cent quarante et unième session **16 mai 2017**
Point 7.3 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation : rapport annuel

1. Le Conseil exécutif a approuvé la politique d'évaluation de l'OMS à sa cent trente et unième session en 2012.[1] En vertu de cette politique, le Secrétariat doit faire rapport chaque année au Conseil exécutif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités d'évaluation. Le présent rapport annuel : a) fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation de l'OMS, y compris s'agissant du plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour la période 2016-2017 ;[2] et b) résume cinq évaluations récentes pour lesquelles les réponses de la direction étaient disponibles, à titre d'illustration sur l'apprentissage institutionnel lié aux résultats et aux recommandations.

PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LE SECRÉTARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DE L'OMS

Renforcer la capacité du Secrétariat à exécuter la fonction d'évaluation institutionnelle[3]

2. Le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel reste l'un des piliers du processus de réforme en cours de l'OMS. Le Bureau de l'évaluation continue de mettre en œuvre le cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel à l'OMS[4] présenté au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à sa vingt et unième réunion.[5] Le cadre distingue six grands domaines d'action : i) création d'un environnement propice à l'évaluation et à la gouvernance ; ii) capacité et ressources pour l'évaluation ; iii) plan de travail, portée et modalités de l'évaluation ; iv) suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation et réponse de la direction ; v) apprentissage institutionnel ; et vi) communication sur le travail d'évaluation.

---

[1] Décision EB131(1) (2012).

[2] Document EB138/44, annexe, approuvé par le Conseil exécutif à sa cent trente-huitième session (voir les procès-verbaux de la cent trente-huitième session du Conseil exécutif, quatorzième séance, section 3 (document EB138/2016/REC/2, en anglais seulement).

[3] Les évaluations institutionnelles ou centralisées sont conduites par le Bureau de l'évaluation de l'OMS ou réalisées à sa demande.

[4] Voir http://who.int/about/who_reform/documents/framework-strengthening-evaluation-organizational-learning.pdf?ua=1 (consulté le 2 mai 2017).

[5] Document EB136/38, dont le Conseil a pris note à sa cent trente-sixième session (voir les procès-verbaux de la cent trente-sixième session du Conseil exécutif, quatorzième séance, section 4 (document EB136/2015/REC/2, en anglais seulement).

3. Concernant la création d'un environnement propice à l'évaluation et à la gouvernance, le Bureau de l'évaluation indépendant participe activement aux évaluations institutionnelles tout en apportant un soutien appuyé aux évaluations décentralisées. S'agissant de la capacité et des ressources pour l'évaluation, les points focaux du Réseau mondial d'évaluation (régionaux ou liés aux groupes organiques) ont participé aux évaluations institutionnelles et décentralisées en cours, renforçant ainsi les activités de coordination et d'évaluation aux trois niveaux de l'Organisation. Les évaluations institutionnelles et décentralisées bénéficient du concours d'experts extérieurs de l'évaluation issus notamment d'une liste de personnes présélectionnées. Suivant l'examen de la fonction d'évaluation dans l'Organisation, le manuel OMS sur la pratique de l'évaluation (WHO Evaluation Practice Handbook)[1] – disponible sur iLearn, une plateforme d'apprentissage en ligne et de gestion des formations qui est accessible dans toute l'Organisation – sera actualisé et les membres du personnel pourront le consulter sur Internet sous forme interactive.

4. S'agissant du plan de travail, de la portée et des modalités de l'évaluation, il faut noter que le plan de travail pour la période 2016-2017, qui recouvre à la fois les évaluations institutionnelles et les évaluations décentralisées planifiées, a été examiné par le Groupe de la politique mondiale, débattu avec le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, puis examiné et approuvé par le Conseil à sa cent trente-huitième session.[2]

5. Concernant les domaines d'action relatifs, d'une part, aux recommandations issues de l'évaluation et à la réponse de la direction et, d'autre part, à l'apprentissage institutionnel, il a été procédé à l'examen de plusieurs évaluations menées en 2016 pour lesquelles les réponses de la direction étaient disponibles. Les conclusions auxquelles ces travaux ont abouti sont résumées ci-dessous dans la section sur l'apprentissage institutionnel. S'agissant de la communication sur le travail d'évaluation, le site Web du Bureau de l'évaluation[3] est régulièrement mis à jour et présente les rapports d'évaluation et les réponses de la direction dès qu'ils sont disponibles. En outre, le Bureau de l'évaluation informe régulièrement les États Membres et les parties prenantes internes des évaluations terminées ou en cours et publie un bulletin d'information électronique trimestriel, *Evaluation matters*.

6. En 2016, le Bureau de l'évaluation a contribué à cinq examens menés par le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) : i) examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement ; ii) gestion des connaissances dans le système des Nations Unies ; iii) services d'appui administratif : le rôle des centres de services dans la refonte de la prestation de services administratifs ; iv) examen sous la conduite des donateurs de la reddition de comptes et du contrôle dans les organismes du système des Nations Unies ; et v) examen d'ensemble des politiques en matière de voyages dans le système des Nations Unies : réaliser des gains d'efficience et des économies et renforcer l'harmonisation. Le Bureau de l'évaluation a également participé à deux évaluations indépendantes à l'échelle du système d'activités opérationnelles de développement qui intéressent l'OMS : i) évaluation de la contribution du système des Nations Unies pour le développement au renforcement des capacités nationales en matière d'analyse statistique et de collecte de données à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international ; et ii) métaévaluation et synthèse des évaluations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'accent étant mis sur la

[1] Voir http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/96311/1/9789241548687_eng.pdf (en anglais seulement, consulté le 2 mai 2017).

[2] Voir le document EB138/44 et les procès-verbaux de la cent trente-huitième session du Conseil exécutif, quatorzième séance, section 3 (document EB138/2015/REC/2, en anglais seulement).

[3] Voir http://www.who.int/evaluation (consulté le 2 mai 2017).

réduction de la pauvreté. Le rapport du Secrétariat au Conseil sur les rapports du Corps commun d'inspection[1] fournit de plus amples détails sur la mise en œuvre des recommandations liées aux examens du Corps commun d'inspection.

7. Le Bureau de l'évaluation participe également à d'autres examens de l'OMS par des entités externes et concourt actuellement à l'évaluation 2017-2018 de l'Organisation par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN).

8. L'OMS est un membre actif du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) et participe régulièrement aux réunions des chefs des équipes d'évaluation des différents groupes de travail de l'UNEG. Elle fait également partie du groupe de direction pour l'évaluation interinstitutions de l'action humanitaire,[2] dont la mission est de promouvoir la responsabilisation collective à l'égard des résultats des opérations humanitaires et de veiller à ce que l'on tire les enseignements de l'expérience. Elle est plus particulièrement chargée de guider et de mener à bien les évaluations relatives à toutes les situations d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système. Enfin, l'Organisation contribue au Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire, un réseau à l'échelle du système qui concourt à améliorer la qualité de l'évaluation de l'action humanitaire et les activités de recherche et d'apprentissage connexes.

PLAN DE TRAVAIL POUR L'ÉVALUATION À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION ET AUTRES TRAVAUX EN COURS

Évaluations institutionnelles

9. Le plan de travail approuvé pour l'évaluation dans la période 2016-2017 constitue la base des activités d'évaluation en cours. L'annexe au présent rapport fait le point de la situation en mars 2017 des évaluations institutionnelles figurant dans le plan de travail pour l'évaluation dans la période 2016-2017. Trois d'entre elles ont été jugées prioritaires par les États Membres. Elles portent sur : i) la contribution du Secrétariat à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé ; ii) le leadership et la gestion à l'OMS (évaluation de la réforme de l'OMS, troisième étape) ; et iii) la mise en œuvre de la politique d'évaluation de l'OMS et du cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel.

10. L'évaluation de la contribution du Secrétariat à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé est effectuée par une équipe d'évaluation externe indépendante. Elle couvre la période allant de 2001 à 2015 et l'apport du Secrétariat aux niveaux mondial, régional et national. Cet exercice concerne les domaines suivants :

- la manière dont le Secrétariat a pris en compte, dans son action, l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement ;

[1] Document EBPBAC26/4.

[2] Le groupe de direction pour l'évaluation interinstitutions de l'action humanitaire est présidé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies et composé des directeurs de l'évaluation de la FAO, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du HCR, de l'OMS, du PAM, du PNUD et de l'UNICEF.

- la question de savoir si l'action engagée par le Secrétariat pour atteindre les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé a répondu aux besoins des États Membres et a été conforme au mandat de l'Organisation ;

- les principaux résultats issus des contributions du Secrétariat à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, inscrites elles-mêmes dans le cadre des six fonctions essentielles ;

- la manière dont le Secrétariat a collaboré avec d'autres acteurs pour appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ;

- les principaux enseignements dont le Secrétariat devra tenir compte dans son action pour les objectifs de développement durable liés à la santé.

Cette évaluation en est au stade de la collecte de données et le rapport final devrait être disponible au deuxième trimestre 2017.

11. L'évaluation de la réforme de l'OMS (troisième étape) est menée par une équipe d'évaluation externe indépendante. Elle vise à apprécier l'état d'avancement des mesures prises à la suite des recommandations de la première et de la seconde étape, les progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'efficacité de l'approche d'exécution de l'OMS aux trois niveaux de l'Organisation. Son objectif est aussi de fournir des recommandations sur la voie à suivre. Le résumé d'orientation du rapport d'évaluation final sera présenté à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé[1] et le rapport d'évaluation complet sera disponible sur le site Web du Bureau de l'évaluation.

12. L'examen de la mise en œuvre de la politique d'évaluation de l'OMS et du cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel comporte trois phases : autoévaluation par le Bureau de l'évaluation, évaluation externe indépendante et validation par un groupe d'experts. Son objectif est d'apprécier la conduite de la politique d'évaluation de l'OMS et du cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel, et de donner des recommandations sur la fonction d'évaluation afin d'en améliorer la qualité globale dans l'Organisation et, plus particulièrement, d'éclairer les discussions et les décisions concernant le rôle, le positionnement, le mandat et les ressources du Bureau de l'évaluation. Le rapport final devrait être remis au deuxième trimestre 2017.

13. L'évaluation de la fonction normative de l'OMS a été menée en deux phases avec l'appui d'évaluateurs indépendants externes. La première phase a consisté à définir le travail normatif de l'OMS et à proposer un cadre pour l'évaluation. La deuxième phase s'est inspirée de ce cadre pour évaluer un ensemble représentatif de types de travail normatif. Sur la base des conclusions tirées, des recommandations seront formulées sur le rôle et la fonction normatifs de l'OMS. Le rapport final sera disponible au deuxième trimestre 2017.

14. Trois évaluations de bureaux de pays étaient prévues pour la période biennale 2016-2017. Elles mettent l'accent sur les réalisations/résultats obtenus par les bureaux de pays ainsi que sur les contributions mondiales et régionales apportées au pays. Leur but est de voir si les choix stratégiques opérés dans la stratégie de coopération avec les pays (et les autres instruments stratégiques concernés) répondent aux besoins sanitaires du pays et sont conformes aux priorités du gouvernement et des

[1] Document A70/50 Add.1.

partenaires, d'évaluer la contribution et la valeur ajoutée de l'OMS pour répondre aux besoins et priorités sanitaires du pays, et de déterminer comment l'OMS a obtenu les résultats en question. La première évaluation de ce type a été lancée dans le bureau de pays de la Thaïlande et le rapport final devrait être disponible au deuxième trimestre 2017.

15. L'évaluation globale de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle a été menée à bien en décembre 2016. Le résumé d'orientation du rapport d'évaluation a été examiné par le Conseil à sa cent quarantième session[1] et sera soumis à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé.[2] Le rapport d'évaluation complet est disponible sur le site Web du Bureau de l'évaluation.[3]

16. Le Bureau de l'évaluation a également réalisé un examen du dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits. Le but était d'obtenir l'avis éclairé des principales parties prenantes du dispositif sur les progrès accomplis vers les objectifs fixés pour la période 2012-2015 et de recenser les lacunes et les défis à relever en vue de formuler des recommandations sur la marche à suivre. Un résumé d'orientation du rapport issu de cet examen sera présenté à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé[4] et sa version complète sera disponible sur le site Web du Bureau de l'évaluation.

17. Une évaluation du fonctionnement des réseaux de catégories et de secteurs de programme a été engagée par le Bureau de l'évaluation, à la demande du Directeur général, en concertation avec le Groupe de la politique mondiale. Les principaux aspects abordés ont été la mesure dans laquelle les réseaux se sont acquittés de leurs principaux rôles et responsabilités, la composition des réseaux, la collaboration entre les réseaux de catégories et de secteurs de programme et leur interaction avec le Groupe de la politique mondiale, et l'adéquation des outils et des moyens à leur disposition. Le rapport d'évaluation a été examiné par le Groupe de la politique mondiale en novembre 2016 et un plan de travail pour la mise en œuvre des recommandations applicables est en cours d'élaboration.

18. La politique de mobilité géographique,[5] qui s'applique aux membres du personnel de la catégorie professionnelle recrutés au plan international et titulaires d'un engagement continu ou à durée déterminée, est entrée en vigueur le 21 janvier 2016. Suivant les dispositions qui y sont énoncées, sa mise en œuvre doit être évaluée chaque année pendant la phase volontaire (2016-2018). Le Bureau de l'évaluation a donc entrepris au dernier trimestre 2016 la première évaluation annuelle de ce type. Celle-ci a été l'occasion d'examiner comment la politique est appliquée, quels résultats ont été obtenus à ce jour, si la mise en œuvre actuelle de la politique engendrera les bénéfices qui en sont escomptés une fois qu'elle sera devenue obligatoire et quelles leçons ont été tirées de l'expérience. Le rapport d'évaluation, publié en janvier 2017, souligne qu'il est important de construire un climat de confiance, d'encourager la participation à cet exercice et de mettre en place une solide campagne de communication tout au long de la phase volontaire. Il présente également des recommandations sur la fréquence, la durée et la viabilité de cet exercice, et il souligne l'importance de préserver la mémoire institutionnelle des lieux d'affectation. Les États Membres peuvent obtenir ce rapport sur demande auprès du Bureau de l'évaluation.

---

[1] Voir le document EB140/20 et les procès-verbaux de la cent quarantième session du Conseil exécutif, onzième séance (en anglais seulement).

[2] Document A70/21.

[3] Voir http://www.who.int/about/finances-accountability/evaluation/gspoa_report_final20dec16.pdf?ua=1 (en anglais seulement, consulté le 2 mai 2017).

[4] Document A70/23 Add.1.

[5] Voir http://www.who.int/employment/WHO-mobility-policy.pdf (en anglais seulement, consulté le 2 mai 2017).

19. À la demande du Directeur régional pour l'Afrique, le Bureau de l'évaluation conduit également une évaluation à mi-parcours du programme de transformation du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé dans la Région africaine pour la période 2015-2020. Cette évaluation est menée au moyen de plusieurs outils : des examens documentaires, des entretiens avec des interlocuteurs clés (personnel du Bureau régional et autres parties prenantes), une enquête en ligne auprès de l'ensemble du personnel de la Région et des visites sur le terrain aux différents niveaux de la Région (le Bureau régional, les équipes de soutien interpays et les bureaux de pays de Brazzaville, Harare, Libreville et Ouagadougou). L'exercice en est au stade de la collecte de données et le rapport d'évaluation final sera présenté au Directeur régional pour l'Afrique au deuxième trimestre 2017.

20. Conformément aux modalités qui le régissent, le mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles[1] fera l'objet entre mai 2017 et janvier 2018 d'une évaluation préliminaire visant à en apprécier les résultats et la valeur ajoutée. Les résultats de ce travail seront présentés à la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif. Cette évaluation préliminaire sera gérée en tant qu'évaluation institutionnelle par le Bureau de l'évaluation. Conformément au document A68/11 de la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé sur le suivi de la réunion de haut niveau de 2014 de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à un examen et à une évaluation approfondis des progrès accomplis dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, un groupe de gestion de l'évaluation sera constitué pour aider au choix des consultants et pour participer à la direction et au contrôle de qualité de l'évaluation. Il est proposé que ce groupe soit composé des membres du Bureau de la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé en vue d'assurer une représentation régionale équitable en son sein.

Évaluations décentralisées

21. Le Bureau de l'évaluation fournit également un appui technique et une assurance de la qualité pour les évaluations décentralisées, notamment dans le cadre de sa participation au groupe de gestion de l'évaluation pour certaines d'entre elles.

22. On trouvera en annexe un résumé de l'état d'avancement, en mars 2017, des évaluations décentralisées figurant dans le plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour la période 2016-2017. Les progrès dans l'application des recommandations issues des évaluations décentralisées seront présentés dans le rapport d'évaluation annuel à mesure que les réponses de la direction seront connues.

23. Le rapport d'examen des cinq premières années de mise en œuvre du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique a été examiné par le Conseil à sa cent quarantième session et sera soumis à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé.[2]

24. Pour les évaluations décentralisées dans la Région des Amériques, la politique d'évaluation de l'OPS s'appuie sur les normes et critères applicables aux évaluations du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. L'OMS encourage également l'utilisation du Manuel pratique de l'OMS sur l'évaluation, un outil important pour harmoniser les activités d'évaluation dans toute la Région. Un registre régional des évaluations est tenu, et le bureau régional de l'évaluation donne des conseils de méthodologie, facilite les activités de planification (notamment l'établissement et la diffusion des

[1] Voir le document A68/11, annexe 3 et appendice 2.

[2] Document A70/17.

mandats pour les évaluations), et assure la supervision et l'assurance de la qualité pour les évaluations décentralisées dans la Région. Récemment, il est apparu que davantage d'évaluations sont commandées aux fins de l'apprentissage institutionnel qu'aux fins de l'obligation redditionnelle à l'égard des partenaires de financement externes, ce qui est une tendance positive. Parmi les évaluations en cours ayant comme principal objet l'apprentissage et l'amélioration institutionnels, citons celles portant sur : le Programme de vaccination régional de l'OPS ; le Fonds autorenouvelable pour l'achat de vaccins ; le Centre latino-américain de périnatologie, de santé de la femme et de santé reproductive de l'Uruguay ; et le Centre panaméricain de la fièvre aphteuse du Brésil. Au cours de la période biennale 2015-2016, les bureaux de pays et les unités techniques de la Région ont remis 18 évaluations au bureau régional de l'évaluation. En tant que membre du Réseau mondial de l'évaluation, le bureau régional de l'évaluation facilite également la conduite d'évaluations institutionnelles au niveau régional. Il est également membre du groupe de travail sur les objectifs de développement durable du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

25. En 2016, le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est a réalisé une évaluation de sa contribution à la santé maternelle au Bangladesh, en Indonésie, au Myanmar, au Népal et au Sri Lanka, à laquelle la direction prépare actuellement une réponse. En outre, l'évaluation de la contribution du Bureau régional de l'Asie du Sud-Est à la mise en œuvre du programme de vaccination national du Bangladesh, laquelle porte tout particulièrement sur le programme des médecins chargés de la surveillance, en est actuellement à ses dernières étapes.

26. Depuis 2009, le Bureau régional du Pacifique occidental a régulièrement collecté des données factuelles sur l'initiative qu'il a lancée dans le cadre de la réforme de l'OMS, afin de voir quels changements pourraient être apportés aux politiques et de prendre des décisions pour renforcer le soutien aux États Membres. L'évaluation du programme de réforme régional a pris en 2016 la forme d'un exercice de bilan. Des données ont été rassemblées sur de nombreuses initiatives régionales et nationales différentes et l'analyse qui a suivi a montré que le Bureau régional doit centrer ses efforts sur la communication, la gestion des ressources humaines et les partenariats afin d'apporter en temps utile un appui technique efficace aux pays. Il faut également continuer d'améliorer le fonctionnement de l'OMS aux trois niveaux, en privilégiant le soutien aux domaines dans lesquels l'Organisation peut obtenir des résultats tangibles et en améliorant la veille économique. En outre, deux évaluations nationales sont en cours : l'évaluation du projet de renforcement des systèmes de santé au Cambodge, et le projet de démonstration sur la prestation des services concernant les maladies non transmissibles et la santé mentale au niveau communautaire au Viet Nam.

DE L'ÉVALUATION À L'APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL

27. Compte tenu de l'accent mis sur l'apprentissage institutionnel dans le nouveau cadre d'évaluation de l'OMS, les conclusions et les recommandations des évaluations achevées, qu'elles soient institutionnelles ou décentralisées, font l'objet d'un suivi régulier[1] pour améliorer les performances et servir de base aux principaux processus de prise de décisions et de planification. Celui-ci porte notamment sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations des précédentes évaluations auxquelles il n'avait pas été entièrement répondu au moment de la présentation du rapport annuel d'évaluation au Conseil exécutif à sa cent trente-neuvième session en mai 2016.[2]

[1] A report on corporate and decentralized evaluations: findings, recommendations, actions and learning, May 2017. Disponible sur demande auprès du Bureau de l'évaluation de l'OMS.

[2] Voir le document EB139/9.

28. Par conséquent, cinq évaluations menées au cours de l'année 2016 pour lesquelles les réponses de la direction étaient disponibles ont été examinées et la mise en œuvre de leurs conclusions et recommandations a été analysée. Les points saillants sont présentés ci-après.

Évaluation de la présence de l'OMS dans les pays[1]

29. Cette évaluation institutionnelle visait à recueillir des données factuelles sur les progrès accomplis par l'OMS par rapport aux objectifs nationaux et aux réalisations plus larges escomptées de l'Organisation. Il s'agissait aussi de trouver les domaines où des synergies pourraient être trouvées entre les trois niveaux de l'Organisation, s'agissant notamment de la coopération interpays et interrégionale pour maximiser la contribution conjointe aux objectifs nationaux. La portée de l'évaluation était déterminée par cinq questions de haut niveau qui, ensemble, en ont constitué la charpente. L'exercice a été conduit par une équipe d'évaluation externe indépendante. Plus de 200 entretiens ont été réalisés à l'occasion de visites dans huit pays des six Régions de l'OMS, et une enquête mondiale a été menée auprès des États Membres et des partenaires nationaux.

30. La conclusion de l'évaluation est que l'OMS devrait examiner et clarifier son rôle et son but dans les pays, l'accent étant mis sur l'évaluation des performances nationales, en veillant à l'existence de liens avec les accords conclus à ce niveau, comme la stratégie de coopération avec les pays ou les accords de coopération biennaux. Il convient de clarifier la valeur ajoutée apportée par les différents niveaux de l'Organisation et de veiller, notamment, à ce que la présence et les capacités de l'OMS dans les pays soient adaptées aux besoins nationaux et conformes à la stratégie mondiale de l'OMS. À cet égard, il faudrait notamment veiller à ce que les représentants et le personnel de l'OMS dans les pays possèdent les qualités de leadership nécessaires, et à ce que des processus de gestion normalisée soient en place pour appliquer et suivre les recommandations dont il a été convenu.

31. Dans la réponse de la direction,[2] le Secrétariat a salué ce rapport exhaustif et noté que les résultats de l'évaluation sont conformes aux précédentes évaluations de ce type, comme celles conduites par le Corps commun d'inspection des Nations Unies et le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales. Le Secrétariat a noté avec satisfaction que les travaux de l'OMS sont très appréciés et contribuent dans une large mesure aux objectifs sanitaires nationaux, en particulier au moyen de ses fonctions normatives, de son expertise et du rôle de chef de file fédérateur et neutre qu'elle occupe dans le domaine de la santé.

32. Le Secrétariat a constaté que les recommandations étaient utiles et s'inscrivaient en droite ligne de la réforme en cours de l'OMS. Plusieurs grandes mesures ont déjà été prises. La chaîne du cadre de résultats de l'OMS sera affinée en y intégrant les réalisations au niveau des pays. La révision des orientations et outils de planification stratégique et opérationnelle a été engagée et s'appuiera sur les outils et approches existantes, en insistant davantage sur les besoins au niveau des pays. L'analyse des investissements de l'OMS a été menée à bien dans certaines Régions, ce qui contribuera à clarifier la question de la valeur ajoutée de l'OMS au niveau des pays. Un groupe de travail sur la stratégie de coopération avec les pays, où les différents niveaux de l'Organisation sont représentés, se charge d'examiner et de réviser la stratégie de coopération avec les pays, dont la vocation est mondiale. Ce travail consiste notamment à intégrer les objectifs de développement durable aux activités de l'OMS et à évaluer les incidences de la mise en œuvre du programme d'action stratégique.

---

[1] Voir le rapport d'évaluation complet : http://www.who.int/about/finances-accountability/evaluation/prepublication-country-presence-evaluation.pdf?ua=1 (en anglais seulement, consulté le 2 mai 2017).

[2] Voir http://www.who.int/about/finances-accountability/evaluation/mr_whopresenceincountries.pdf?ua=1 (en anglais seulement, consulté le 2 mai 2017).

Évaluation de l'impact des publications de l'OMS[1]

33. L'objectif de cette évaluation institutionnelle était d'estimer l'impact des publications de l'Organisation en examinant la portée, l'utilité et l'usage d'un échantillon de produits d'information de l'OMS. Quatre questions de haut niveau ont été posées recouvrant environ 15 000 publications sur une période de 10 ans.

34. D'après les conclusions de cette évaluation, l'OMS produit toute une série de publications de qualité à fort impact et les professionnels de la santé du monde entier se tournent vers l'OMS pour obtenir des orientations et des avis reposant sur des bases factuelles. Cependant, certains aspects peuvent encore être améliorés. C'est ainsi, par exemple, que les publics ciblés n'ont pas toujours pleinement accès aux publications de l'OMS. Il est recommandé de mieux planifier la diffusion, la communication et la traduction des publications. L'évaluation a recommandé de mettre en place une stratégie sur les publications qui définisse le rôle joué par celles-ci pour atteindre les buts institutionnels et programmatiques, notamment en intégrant la supervision à un cadre plus large d'application des connaissances.

35. Dans la réponse de la direction,[2] le Secrétariat a noté que l'évaluation donnait à l'OMS une série de recommandations pour améliorer l'impact de ses publications à l'avenir. Globalement, le Secrétariat a estimé que, même si la plupart des mesures recommandées sont souhaitables et réalisables et amélioreront l'efficience des activités de publication de l'OMS, toutes ne recherchent pas un compromis équilibré entre qualité et rapidité ou entre coûts et portée.

36. Des travaux sont déjà en cours pour combler certaines des lacunes recensées. Afin de donner suite à la recommandation selon laquelle le Secrétariat devrait clarifier la politique de l'OMS en matière de publications, un calendrier d'actualisation de ladite politique sera établi et les différentes politiques applicables aux publications seront passées en revue afin de les simplifier. Les comités sur les publications en place dans l'ensemble des bureaux régionaux et dans plusieurs départements au Siège contribuent directement à promouvoir les procédures actuelles de l'OMS dans ce domaine. Afin d'améliorer systématiquement l'accès aux publications de l'OMS, les services de traduction de l'OMS centrent leur activité sur la documentation des organes directeurs et le contenu institutionnel de haut niveau tandis que la politique de l'OMS sur l'accès ouvert incite les autres institutions à traduire certains documents. Les nouvelles priorités stratégiques de la bibliothèque du Siège de l'OMS pour la période 2016-2019 supposent notamment de renforcer les outils de gestion de l'information, mais nécessiteront des investissements importants.

[1] Voir le rapport d'évaluation complet : http://www.who.int/about/finances-accountability/evaluation/evaluation-report-nov2016.pdf?ua=1 (en anglais seulement, consulté le 2 mai 2017).

[2] Voir http://www.who.int/about/finances-accountability/evaluation/mr_whopublications.pdf?ua=1 (en anglais seulement, consulté le 2 mai 2017).

EXAMEN EXTERNE DU PROGRAMME SPÉCIAL UNICEF/PNUD/BANQUE MONDIALE/OMS DE RECHERCHE ET DE FORMATION CONCERNANT LES MALADIES TROPICALES[1]

37. L'objectif de cet examen était d'évaluer dans le détail la plupart des aspects des activités du Programme spécial. Les auteurs du rapport ont reconnu qu'au cours des cinq dernières années, le Programme spécial avait largement atteint ses objectifs et retrouvé sa place d'acteur respecté dans ce domaine.

38. Il a été demandé aux auteurs du rapport d'étudier l'orientation stratégique du Programme spécial et son champ d'action particulier, afin d'apporter une contribution à ses activités à partir de 2017. Huit thèmes à analyser en sont ressortis : le champ d'action particulier du Programme, le renforcement des capacités, les partenariats, le maintien de l'engagement des organismes coparrainants, la gestion des domaines d'activité, la planification de la relève, le financement du Programme spécial et l'accès aux compétences techniques.

39. Les principales recommandations qui en sont issues sont les suivantes : le Programme spécial doit continuer de mettre l'accent sur la recherche opérationnelle et confirmer l'orientation actuelle tendant à cesser de financer sur ses propres fonds les activités de recherche-développement de produits ; si le Programme spécial continue de gérer le fonds pour la recherche-développement de produits de santé, les risques liés à ce choix devront être clairement établis et atténués ; le Programme spécial doit clairement définir ses approches en matière de partenariats, en veillant à ce que le coût de la contribution à ceux-ci soit couvert et à ce que les attentes soient clarifiées ; et la structure du Programme spécial doit être adaptée à son orientation stratégique.

40. En outre, concernant le renforcement des capacités, si le Programme spécial continue de couvrir cette fonction, une collaboration avec les autres institutions doit être envisagée. Il est urgent d'améliorer les systèmes de gestion de projets du TDR, ce qui pourrait nécessiter d'intenses négociations avec l'OMS. De façon générale, le fait que le Programme spécial soit coparrainé par plusieurs organismes du système des Nations Unies lui est profitable et cela doit être maintenu. Il faut mieux expliquer l'intérêt des activités du Programme spécial aux organismes coparrainants, notamment en recensant les avantages mutuels qui peuvent en être tirés. Lorsque les donateurs apportent des fonds à objet désigné, il est important que le Programme spécial conclue des accords qu'il puisse gérer efficacement du point de vue administratif et dont les coûts soient intégralement couverts par ce financement.

41. Dans la réponse de la direction,[2] le Programme spécial a souligné que plusieurs problématiques soulevées dans les recommandations sont prises en compte dans la stratégie 2018-2023 en cours d'élaboration. Il est envisagé que celle-ci contienne des énoncés portant explicitement sur la recherche-développement, les partenariats, la recherche interventionnelle et la recherche sur la mise en œuvre, en prévoyant notamment une structure organisationnelle adaptée. Le Programme spécial collabore de plus en plus avec les autres organisations, et des discussions ont déjà débuté avec le Programme spécial PNUD/UNFPA/UNICEF/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine, en abordant d'abord les domaines intéressant les deux parties. On s'efforce également de recenser les projets revêtant un intérêt pour les deux

[1] Voir le rapport d'évaluation complet : http://www.who.int/tdr/publications/about-tdr/reviews/sixth-external-review-report.pdf?ua=1 (en anglais seulement, consulté le 2 mai 2017).

[2] Voir http://www.who.int/tdr/publications/about-tdr/reviews/summary-sixth-external-review.pdf?ua=1 (en anglais seulement, consulté le 2 mai 2017).

parties en vue de faciliter une gestion plus étroite à la lumière des priorités des organismes coparrainants.

Évaluation finale du programme de la Medicines Transparency Alliance[1]

42. L'examen du programme de la Medicines Transparency Alliance, phase II, a été réalisé à la demande du Département Médicaments essentiels et produits de santé de l'OMS. Son objectif principal était de fournir des informations approfondies concernant les réalisations et les défis de la phase II de ce programme, et d'orienter la stratégie de l'OMS pour les travaux futurs relatifs à la transparence et à la bonne gouvernance dans le secteur pharmaceutique au niveau des pays.

43. Sur la base des résultats de sept pays participants, la conclusion de l'examen est que l'Alliance a atteint ses objectifs. Les facteurs déterminants de ce succès ont été le renforcement des capacités des conseils nationaux et la qualité de l'appui technique. La performance et l'impact ont, dans la plupart des pays, dépassé les attentes fixées dans le cadre logique du projet.

44. Les principales recommandations issues de l'examen sont que l'OMS devrait s'appuyer sur les leçons tirées de l'expérience de l'Alliance pour promouvoir les conseils multisectoriels en tant qu'agents du changement pour les politiques pharmaceutiques nationales, en particulier dans leur rôle de promotion de la transparence, de la responsabilisation et du dialogue. L'OMS doit également envisager d'intégrer l'approche de l'Alliance dans ses travaux plus généraux sur la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur pharmaceutique au niveau des pays.

45. Dans sa réponse, le Secrétariat a souligné que, depuis le lancement de celle-ci en 2009, il a apporté un soutien à l'Alliance dans sept pays participants. Pour ce faire, il a d'abord prêté un concours technique avant de prendre part à la gestion du programme proprement dite.

46. Afin de donner suite à la recommandation selon laquelle l'OMS devrait envisager d'intégrer l'approche de l'Alliance à ses travaux plus généraux sur la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur pharmaceutique, l'OMS a soutenu le développement d'une application de téléphonie mobile pour collecter des données sur les prix et la disponibilité des médicaments. À ce jour, 15 pays ont utilisé cet outil. L'extension de ce projet à d'autres pays sera fonction des ressources disponibles.

Examen des consultations bilatérales entre l'OMS et les contributeurs dans le cadre du dialogue sur le financement 2015[2]

47. Le dialogue sur le financement de l'OMS a été lancé en 2013 dans le cadre d'un programme de réforme ambitieux visant à assurer un financement intégral du budget programme de l'Organisation dans un contexte de mutation rapide du monde de la santé. Ses principaux objectifs sont de financer au moins 70 % du budget programme avant le début de l'exercice, d'appliquer et de promouvoir les principes d'alignement, de flexibilité, de prévisibilité et de transparence, et de réduire la vulnérabilité du financement. En vue de renforcer les fondements du dialogue sur le financement et, plus généralement, la mobilisation des ressources à l'OMS, le groupe spécial de l'OMS sur les stratégies de mobilisation et de gestion des ressources a recommandé en 2013 à l'OMS d'organiser des consultations bilatérales avec les principaux bailleurs de fonds.

---

[1] Voir le rapport d'évaluation complet : http://apps.who.int/medicinedocs/documents/s22491en/s22491en.pdf (en anglais seulement, consulté le 2 mai 2017).

[2] Voir le rapport d'évaluation complet : http://www.who.int/about/finances-accountability/evaluation/who-bilat-cons-review-seek.pdf?ua=1 (en anglais seulement, consulté le 2 mai 2017).

48. Le principal objectif de cet examen était de tirer les leçons des consultations bilatérales afin de donner des recommandations pratiques sur le renforcement de la mise en œuvre des consultations bilatérales sur le dialogue sur le financement, le but étant d'inciter les contributeurs à adopter les principes du dialogue sur le financement, et, plus globalement, d'optimiser l'approche de l'OMS en matière de collaboration et de dialogue avec les donateurs.

49. Les auteurs du rapport ont conclu que les consultations bilatérales du dialogue sur le financement sont une occasion intéressante de nouer le dialogue et de créer des liens, mais qu'elles sont chacune très différentes, notant également que les consultations ne se distinguent pas clairement des réunions habituelles que l'OMS tient avec chaque contributeur. Les consultations ont amélioré les relations et la compréhension mutuelle entre les contributeurs et l'OMS, mais il est apparu nécessaire qu'elles deviennent plus stratégiques et s'axent plus résolument sur les progrès et les résultats obtenus dans le portefeuille de chaque contributeur. Les auteurs du rapport ont également noté que, pour que les consultations bilatérales du dialogue sur le financement jouent un rôle catalyseur plus affirmé afin de renforcer le financement et l'alignement sur les principes du dialogue sur le financement, elles devront relever d'une stratégie plus vaste de mobilisation des contributeurs et s'inscrire dans une approche globale plus claire de mobilisation des ressources institutionnelles et de communication. L'examen a montré que, dans l'approche actuelle, les discussions sur certains points techniques tendent à prendre le pas sur le débat stratégique.

50. Suite à l'examen, le Secrétariat a lancé un processus d'examen détaillé de la structure des consultations bilatérales, en étudiant notamment la nécessité de renforcer la participation régionale au processus. Le processus nouvellement recommandé a été appliqué lors des consultations bilatérales du dernier trimestre 2016. Des plans de mobilisation sont train d'être élaborés pour plusieurs grands contributeurs de l'Organisation. On s'efforce également d'élaborer des recommandations réalistes sur la manière de mieux cibler l'approche de mobilisation des ressources de l'OMS.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

51. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

ANNEXE

BUREAU DE L'ÉVALUATION DE L'OMS – ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉVALUATIONS POUR 2016-2017 (EN MARS 2017)

	Date de début[a]	2016				2017			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES/CENTRALISÉES DU PLAN DE TRAVAIL À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION APPROUVÉ POUR LA PÉRIODE 2016-2017[b]									
Évaluation de la présence de l'OMS dans les pays	Juillet 2015	**Achevée**							
Évaluation globale de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle	Septembre 2015	**Achevée**							
Évaluation de l'impact des publications de l'OMS	Décembre 2015	**Achevée**							
Évaluation de la fonction normative de l'OMS (phase 1/phase 2)		**En cours**							
Examen du dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits		**En cours**							
Évaluation de la contribution du Secrétariat à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé			**En cours**						
Examen de la mise en œuvre de la politique d'évaluation de l'OMS et cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel				**En cours**					
Leadership et gestion à l'OMS : évaluation de la réforme de l'OMS, troisième étape				**En cours**					
Trois évaluations de bureaux de pays				**En cours**					
Évaluation préliminaire du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles							**Prévue**		
AUTRES ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES[c]									
Évaluation du fonctionnement des réseaux de catégories et de secteurs de programme			**Achevée**						
Évaluations annuelles de la mise en œuvre de la politique de mobilité géographique de l'OMS pendant sa phase volontaire				**Première évaluation annuelle achevée**				**Deuxième évaluation annuelle prévue**	
Évaluation à mi-parcours du programme de transformation du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé dans la Région africaine pour la période 2015-2020						**En cours**			
ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES DU PLAN DE TRAVAIL À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION APPROUVÉ POUR LA PÉRIODE 2016-2017[d]									
Évaluation de la contribution apportée par le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est à la mise en œuvre du programme de vaccination national du Bangladesh tout particulièrement en ce qui concerne le programme des médecins chargés de la surveillance	Septembre 2015	**En cours**							

	Date de début[a]	2016				2017			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES DU PLAN DE TRAVAIL À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION APPROUVÉ POUR LA PÉRIODE 2016-2017[d]									
Évaluation de la contribution apportée par le Bureau de l'Asie du Sud-Est à la santé maternelle au Bangladesh, en Indonésie, au Myanmar, au Népal et à Sri Lanka	Octobre 2015	**Achevée**							
Examen final du programme de la Medicines Transparency Alliance	Novembre 2015	**Achevée**							
Examen externe du Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales		**Achevée**							
Examen du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique		**Achevée**							
Évaluation du programme de réforme régional – Keeping countries at the centre – dans la Région du Pacifique occidental		**Achevée**							
Évaluation du partenariat Union européenne/ Luxembourg-OMS pour la couverture sanitaire universelle			**En cours**						
Évaluation du projet de renforcement du système de santé au Cambodge			**En cours**						
Évaluation du projet de démonstration sur la prestation des services concernant les maladies non transmissibles et la santé mentale au niveau communautaire au Viet Nam			**En cours**						
Évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020					**En cours**				
Évaluation de la mise en œuvre des plans d'action régionaux du Pacifique occidental pour la lutte contre les maladies non transmissibles								**Prévue**	

T : trimestre

[a] La date de début est donnée pour les évaluations qui figuraient déjà dans le plan de travail pour 2014-2015 et qui ont donc commencé lors de la période biennale précédente. Elle n'est pas précisée pour les évaluations qui ont débuté pendant la période biennale actuelle (2016-2017). L'ordre dans lequel les évaluations sont présentées correspond à celui dans lequel elles ont commencé.

[b] Le calendrier des évaluations suivantes n'a pas encore été décidé :
– évaluation du Programme des maladies tropicales négligées, plus particulièrement en ce qui concerne la feuille de route actuelle visant à accélérer l'action pour en réduire l'impact ;
– évaluation de l'utilisation d'administrateurs recrutés sur le plan national au niveau des pays.

[c] Évaluations demandées après l'approbation du plan de travail à l'échelle de l'Organisation pour la période 2016-2017.

[d] Le calendrier des évaluations suivantes n'a pas encore été décidé :
– évaluation des travaux entrepris par des consultants et des personnes physiques ayant conclu un accord pour exécution de travaux dans la Région de la Méditerranée orientale ;
– évaluation des efforts de renforcement des capacités des pays et des partenaires dans la Région de la Méditerranée orientale ;
– évaluation du projet sur la migration des ressources humaines pour la santé de la Communauté européenne ;
– évaluation du programme d'apprentissage des pays sur les politiques, stratégies et plans de santé nationaux.